

Ville de Montréal
Système de gestion des décisions des instances
**Intervention - Secrétariat général , Direction des affaires
juridiques**

Numéro de dossier : 1020689003	
Unité administrative responsable	Arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Objet	Adopter le règlement modifiant le Plan d'urbanisme (CO92 03386) afin d'agrandir l'aire d'affectation "Équipement collectif et institutionnel" du parc Jarry. (Projet de Tennis Canada)

Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires

♦ Commentaires

Ci-joint, le projet de règlement:



Règlement-Modif-Plan-Villeray(Stade-Jarry)-VF.wpc

Numéro de certificat (ou note)

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D' URBANISME, PLAN DIRECTEUR DE
L'ARRONDISSEMENT VILLERAY / SAINT-MICHEL / PARC EXTENSION (CO 92 03386)**

À la séance du....., le conseil de la Ville décrète:

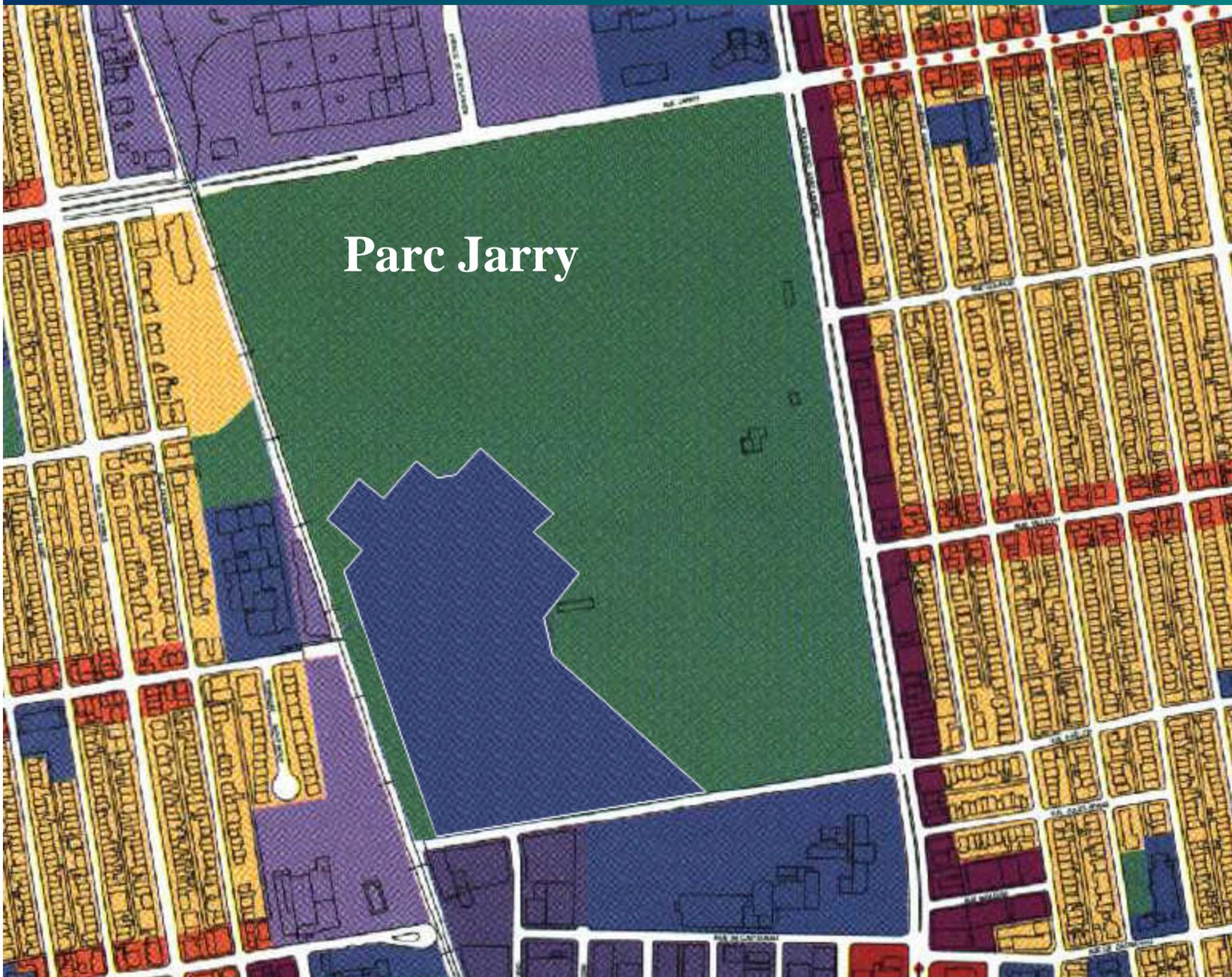
1. Le plan intitulé «L'affectation du sol» du Plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Villeray / Saint-Michel / Parc Extension (CO 92 03386) est modifié par une re-définition des limites des aires d'affectation «équipement collectif et institutionnel» et «Parc et lieu public» du Parc Jarry, tel qu'illustrée à l'annexe 1 du présent règlement.

ANNEXE 1

MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME

Modification au plan d'affectation du sol

Nouvelles limites des aires d'affectation « Équipement collectif et institutionnel » et « Parc et lieu public »



Affectation du sol

Arrondissement

Villeray / Saint-Michel /

Parc Extension

Habitat

Commerce / habitation

Commerce

Commerce lourd

Activités multiples

Industrie légère

Industrie

Équipement collectif et institutionnel

Parc et lieu public

Grande emprise et infrastructure

● ● ● Continuité commerciale au rez-de-chaussée

--- Limite de l'arrondissement

--- Limite municipale